

FORMULAIRE DE DEMANDE DÉROGATION MINEURE



SERVICE DE L'URBANISME

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE

Numéro de dérogation mineure
Numéro de matricule
Date de réception de la demande
Date de réception de tous les documents exigés
Numéro de reçu des frais payés

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse
Numéros de lots

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Si le requérant est différent du propriétaire, il doit fournir une procuration signée par le propriétaire l'autorisant à déposer la demande.

Nom		
Adresse		
Code postal	Courriel
Téléphone	Cellulaire

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (si différent du requérant)

Nom		
Adresse		
Code postal	Courriel
Téléphone	Cellulaire

NATURE DE LA DEMANDE

- La nature du projet :
- Des travaux déjà réalisés
 - Des travaux en cours
 - Des travaux à être réalisés
 - Un lotissement

- La nature du bâtiment :
- Résidentiel
 - Commercial
 - Industriel
 - Autre _____

FORMULAIRE DE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

- Le type de la demande :
- Bâtiment principal
 - Bâtiment accessoire
 - Enseigne
 - Piscine
 - Autre _____

DOCUMENTS ANNEXÉS À LA DEMANDE

- Certificat de localisation
- Plan d'implantation du bâtiment ou de la construction
- Photos, plans et/ou croquis nécessaires pour la compréhension du projet
- Servitude notariée, s'il y a lieu
- Paiement de la demande : **400 \$**
- Lettre d'appui du voisinage (facultatif)
- Autre _____

DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT DE NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET/OU DE LOTISSEMENT

Le demandeur doit décrire l'objet de la demande ainsi que les éléments de non-conformité visés
(exemple : Autoriser que l'agrandissement de la maison dans la cour latérale soit réalisé à 1,2 mètre de la ligne latérale du lot alors que le règlement exige un minimum de 2,0 mètres).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RAISONS POUR LESQUELLES LE DEMANDEUR NE PEUT SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS

(Exemple : Impossibilité d'acquérir un terrain ou présence d'une rue, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE DE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

RAISONS POUR LESQUELLES LA DÉROGATION DEMANDÉE N'A PAS POUR EFFET DE PORTER ATTEINTE À LA JOUISSANCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DU VOISINAGE

Le demandeur peut joindre une lettre ou un formulaire d'appui de la part de ses voisins. (Voir le document annexé)

NATURE ET GRAVITÉ DU PRÉJUDICE CAUSÉ ADVENANT UN REFUS DE CETTE DEMANDE

COMMENTAIRES

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que tous les renseignements fournis concernant la demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts.

Signature du demandeur

Date

**FORMULAIRE D'APPUI DU VOISINAGE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE

Nom du propriétaire

Adresse de la propriété visée

Nature de la demande

APPUI DES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VOISINS

Nom du propriétaire

Adresse

Signature / Date

FORMULAIRE DE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

PROCESSUS DE CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une dérogation mineure est une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil municipal peut autoriser la réalisation des travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou complétés, qui ne rencontrent pas toutes les dispositions des règlements d'urbanisme. Elle permet donc de déroger à l'application de certaines dispositions du règlement de zonage ou du règlement de lotissement sans qu'il soit nécessaire de les amender. Une dérogation accordée est rattachée à l'immeuble et non au propriétaire.

RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE : (sous réserve des dispositions particulières du Règlement sur les dérogations mineures 1247-04)

- La demande de dérogation mineure concerne toutes les dispositions du règlement de zonage et de lotissement sauf celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- La propriété visée est située à l'extérieur d'une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique (zone d'inondation, de mouvement de sol, etc.);
- La demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme (règlement 1431-10);
- L'application des règlements d'urbanisme a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- La demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE :

- Remplir le formulaire de demande et le présenter au Service de l'urbanisme;
- Joindre tous les documents requis;
- Acquitter les frais exigés :
 - Ces frais couvrent le traitement de la demande ainsi que les frais de publication de l'avis public;
 - Ces frais sont de l'ordre de 400 \$ (janvier 2017).

ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE CCU :

- L'inspecteur, après traitement de la demande, la transmet au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Après étude de la demande, le CCU présente ses recommandations par écrit au conseil municipal;
- Ce comité se réunit une à deux fois par mois selon le nombre de demandes reçues;
- Les réunions du comité sont fermées.

AVIS PUBLIC :

- Le greffier de la Ville publie, au moins 15 jours avant la séance régulière du conseil, un avis public concernant la demande;
- Cet avis est publié dans un journal local et précise l'objet de la demande et la date, l'heure et le lieu où la séance publique devra avoir lieu.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Le conseil municipal rend sa décision suite à l'étude de la demande et aux recommandations du CCU;
- La décision du conseil est rendue lors d'une séance régulière publique et toute personne désirant se prononcer sur la demande peut apporter ses commentaires lors de l'assemblée;
- La décision du conseil est rendue par le biais d'une résolution qui sera transmise au demandeur.

DÉLIVRANCE DE PERMIS :

- Le permis sera délivré sur présentation de la résolution par laquelle le conseil municipal a accordé la dérogation.